

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

**Arrêté du 12 décembre 2013 portant promotion  
au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2013**

NOR : DEVK1329405A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2012 fixant le taux de promotion pour le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts au titre des années 2013 à 2015 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2012 portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2013 ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts en date du 24 octobre 2013,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

Les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts dont les noms suivent sont promus au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 :

FEUILLADE (Richard).  
COLANGE (Bruno).  
BARBERA (Pierre).  
DUBOIS (Marie).  
HEURTAUX (Anne).  
TRAVERS (Rosine).  
MAROY (Didier).  
LANDRET (Christel).  
GERBAULT (Christine).  
PRIOL (Morgan).  
LEGE (Ninon).

Article 2

Les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts dont les noms suivent sont promus au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013 :

BOYER (Jean-François).  
LAYBOURNE (Anne).  
GEFFROY (Vincent).  
PREMAT (Éric).

DELRUE (Laurent).  
BERNUSSET (Alexandre).

### Article 3

Le secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le secrétaire général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 12 décembre 2013.

Pour les ministres et par délégation :  
*La chef du centre interministériel  
de gestion des IPEF,*  
S. MANGIANTE